



## Nationalité française

-----  
Par Yousra

Bonjour,

Je suis une marocaine qui vient d'obtenir la nationalité française en Novembre 2023. Je me suis marié au Maroc en septembre 2023 avant d'obtenir la nationalité française et je ne l'ai pas déclaré tout de suite car je ne voulais pas que ça retarde la procédure à cause du changement d'état civil.

Jusqu'aujourd'hui je ne l'ai toujours pas déclaré, sachant que mon mari est marocain qui habite en France aussi, est ce que je risque de perdre la nationalité française si je le déclare maintenant?

Merci

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Tout dépend de si vous avez fait une fausse déclaration dans le dossier, par exemple en vous déclarant célibataire alors que vous étiez mariée ou viviez en concubinage.

En revanche si vous n'avez jamais fait de fausse déclaration, aucun risque.

-----  
Par isernon

bonjour,

il est probable que votre préfecture va s'apercevoir que vous avez fait une fausse déclaration, même dans quelques années par comparaison entre votre date de mariage et votre date de demande de naturalisation.

Salutations